

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 23 février 2026

Présents : Jean-François LOGE, Joëlle DEZALY, Gisèle PASQUET, Danièle CHAUSSADE Martine CHASSAING, Patrick VEAU, Laurent MALLEPEYRE, Éric GUICHARD Alexandra COIFFARD, Anna GAILLARD, Geneviève ORLIANGE

Absents excusés : Paul BELLENGER (Pouvoir à Jean-François loge) Isabelle MICHELON-NATTERO (Pouvoir à Geneviève Orliange), Valentin PAILLARD (Pouvoir à Danièle Chaussade), Julian MALGAT (Pouvoir à Alexandra Coiffard)

Secrétaires de séance : Éric Guichard

ORDRE DU JOUR

- 1. Réunion du conseil municipal du 12 janvier 2026**
 - Approbation du procès-verbal
- 2. Motion de soutien contre l'accord UE- Mercosur**
- 3. Compte Financier Unique (NON SOUMIS AU VOTE)**
 - Présentation des affectations de résultat (budget principal, eau/assainissement, station-service)
 - Présentation de la note brève et synthétique (budget principal, eau/assainissement, station-service, lotissement)
- 4. Informations diverses**
- 5. Questions diverses**
 - Point sur les questions reçues

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance est Monsieur Éric Guichard

Monsieur le Maire fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

1. AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il serait utile de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal de ce jour.

Le Maire demande aux élus s'ils acceptent de rajouter ce point supplémentaire à savoir le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communal du champ de la Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accède à la demande du Maire et donc un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour pour la réunion du 02 mars 2026.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 JANVIER 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal. Les modifications demandées ont été acceptées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 02 mars 2026

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

3. LE POINT SUPPLEMENTAIRE / PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le maire rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du Champ de la Croix. Le plan de financement doit être révisé compte tenu de l'ajout obligatoire de trappes de désenfumage qui ne sont plus incluses dans le projet initial et un rajout pour le renforcement de l'auvent pour un montant d'environ 40 000 €. Par ailleurs, les trappes de désenfumage actuelles ont été détériorées par l'orage de grêle du 26 juin 2025. Ces détériorations ont été déclarées aux assurances.

Les trappes de désenfumage sont des dispositifs mécaniques installés en haut des bâtiments. Elles ont plusieurs objectifs dont faciliter l'évacuation des fumées qui s'accumulent en hauteur à l'intérieur d'un établissement et limiter la propagation du feu.

Le devis de la réfection de la toiture fourni par « Terre et lac » où sont chiffrés notamment les trappes de désenfumage est remis au conseillers municipaux. Par ailleurs, la mise en place de ces trappes de désenfumage réduit la surface d'installation de panneaux photovoltaïques qui serait compensée par l'auvent, cette avancée permettant que la production reste à 500KVA.

La réfection de la toiture devrait s'opérer avant l'automne 2026.

L'engagement pris entre « Terre et lac » et Enedis pour le rachat de courant se terminant le 14 mars, le conseil communal doit approuver ces modifications.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge du financement par la commune de la pose et la fourniture d'exutoires de désenfumage sur le bâtiment communal et le changement de couverture éventuel sur l'auvent permettant l'installation de panneaux photovoltaïques afin de compenser la perte de surface liée à l'installation des dispositifs de désenfumage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte de prendre en charge l'ensemble des modifications indispensables au projet de pose de panneaux photovoltaïques par « Terre et lac » concernant la réfection du toit du bâtiment communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

4. SOUTIEN AU RECOURS CONTRE L'ACCORD UE-MERCOSUR

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du projet de motion de recours joint contre le Mercosur transmis par le Président du conseil départemental de Corrèze et à soutenir la démarche.

Après délibération, le conseil municipal :

- Exprime son opposition à la ratification de l'accord UE-Mercosur
- Appelle l'Etat français à saisir la Cour de justice de l'Union Européenne
- Affirme son soutien aux agriculteurs corréziens et à une concurrence loyale fondée sur des normes identiques pour tous

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE (non soumis au vote)

Pour rappel, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Compte tenu d'un souci informatique de la direction des finances publiques, le CFU ne peut ce jour être voté.

Madame la 1^{ère} adjointe informe les conseillers municipaux du projet d'affectation de résultat des différents budgets : Budget Principal, Budget Eau/Assainissement, Budget Station-service en annonçant les recettes et dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les finances de la commune sont saines.

Puis, le projet de note de synthèse est lu dans sa totalité.

Pour le Budget Principal : Section Fonctionnement, et Investissement, les différents chapitres et articles en hausse et /ou en baisse par rapport à 2024 sont passés en revue. Ils n'ont suscité aucune question des conseillers municipaux présents.

Pour le Budget Eau/Assainissement Section Fonctionnement, et Investissement, les différents chapitres et articles en hausse et /ou en baisse par rapport à 2024 sont passés en revue. . Ils n'ont suscité aucune question des conseillers municipaux présents.

Pour le Budget Station-Service Section Fonctionnement, et Investissement, les différents chapitres et articles en hausse et /ou en baisse par rapport à 2024 sont passés en revue. Ils n'ont suscité aucune question des conseillers municipaux présents.

Pour une meilleure lisibilité, Madame Joelle Dezaly souhaite que soit affiché sur les documents de présentations les pourcentages indiquant les variations entre 2024 et 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Le véhicule Isuzu 4x4 a été vendu à un particulier
- La proposition reçue pour la vente de la parcelle AB 119 n'a pas été retenue car trop inférieur au prix de vente voté par le conseil municipal
- Concernant la boucherie, trois candidats se sont manifestés. Des entretiens et visites ont été effectués.
- Une convention avec Chat 'l'heureux est en cours.
- L'ossuaire va être installé prochainement dans l'ancien cimetière.
- Les dossiers de régularisation des captages d'eau sont toujours en cours.

Clôture à 20h15